



Horaires CDI Fleuriaye *

lundi : 9h - 17h30
mardi : 9h - 17h30
mercredi : 9h - 17h30
jeudi : 9h - 17h30
vendredi : 9h - 17h30

* Horaires pouvant évoluer, à vérifier sur le site de la BU <https://nantilus.univ-nantes.fr/horaires/>, rubrique IUT, Nantes-Carquefou

Vous trouverez à votre disposition

- Des livres, journaux, revues, DVD, CD audio, ressources numériques
- Des rapports de stage des anciens étudiants
- Des PC sous Windows, avec le correcteur orthographique « Le Robert »
- Une photocopieuse/imprimante/scanner couleur.
Paiement avec votre carte étudiant (en créditant de l'argent sur le site IZLY) ou la carte COREP.
- Une relieuse

Kristell COTTAIS : 02. 28.09.21.83 | Judith CASTAGNA : 02.28.09.20.79
Mail : documentation.iutna@univ-nantes.fr

Les documents du CDI

- **Livres** (disciplines enseignées à l'IUT, romans, BD, mangas)
- **Revue** (généralistes et spécialisées)
- **Journal** (Ouest-France)
- **CD, CD-ROM** (anglais, informatique)
- **DVD** (films, documentaires)
- **Rapports de stage d'anciens étudiants**
- **Ressources numériques** (bases de données, revues et ouvrages électroniques) consultables gratuitement via NANTILUS (<http://nantilus.univ-nantes.fr>)

<i>Europresse</i>	<i>Cairn.info</i>	<i>Encyclopaedia Universalis</i>
<i>Kompass monde</i>	<i>CObaz - Normes</i>	<i>Techniques de l'ingénieur ...</i>

Comment trouver un document ?

- **À l'aide du catalogue informatisé Nantilus** (<http://nantilus.univ-nantes.fr>)
Vous obtiendrez ainsi la localisation du document, sa cote pour situer l'ouvrage dans les rayons, ainsi que la disponibilité des documents.

Ressources numériques : pensez à vous authentifier !



- **Directement sur les rayonnages** en vous aidant du plan de classement affiché sur le côté des étagères pour les livres et sur les présentoirs pour les revues
- **Auprès des documentalistes** pour :
 - Les anciens numéros de revues
 - Les rapports de stage des anciens étudiants

Prêts

Conditions

Tous les étudiants et personnels de l'université peuvent emprunter au CDI, ainsi que dans les BU de Nantes, St-Nazaire et La-Roche-sur-Yon.

L'inscription, gratuite, est strictement personnelle : chacun est responsable de ses prêts.

Nombre / Durée



- **6 documents au CDI de l'IUT**
 - **Livres, revues et DVD** : 2 semaines (renouvelable 1 fois pour 2 semaines)
- **Nombre illimité dans les autres BU**

- **Tout document non rendu entraîne un blocage au CDI et dans les BU.**
- **Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé.**

Exclus du prêt

Certains documents sont uniquement consultables sur place :

- **Journal** : Ouest-France
- **Numéro de la revue en cours**
- **Rapports de stage**

Ils sont consultables sur présentation de la carte d'étudiant et en remplissant un formulaire.

Interdiction de photocopier, scanner et photographier les travaux des anciens étudiants !

Réservations

Possibilité de faire venir des livres et DVD depuis le CDI Joffre de l'IUT, l'une des 5 BU de Nantes mais aussi depuis Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

1. Chercher le document dans [Nantilus](#)
2. S'authentifier (cliquer sur "Mon compte" en haut à droite)
3. Cliquer sur le bouton "Réserver/faire venir"

Suggestions d'achats

Des idées d'achats ? Vous ne trouvez pas un livre recommandé par votre enseignant ?

N'hésitez pas à faire des suggestions d'achats en :

- vous adressant aux documentalistes
- envoyant un mail à : documentation.iutna@univ-nantes.fr
- ou en remplissant le formulaire de suggestions sur la page internet du CDI.

Aide documentaire



➤ « **Bibliothécaires sur rendez-vous** » :

Pour toute question d'ordre documentaire (recherches, bibliographies...), contactez une documentaliste, en remplissant le formulaire correspondant à l'IUT de Nantes sur le site : univ-nantes.fr/bu/bib-sur-rdv



➤ **UBIB !** : par tchat ou par mail, posez toutes vos questions : horaires, inscription, prêts, recherches...

Rendez-vous sur la page d'accueil de Nantilus et repérez ce logo.

Règlement intérieur

- Le silence est de rigueur au CDI.
- L'utilisation des téléphones portables et la consommation d'aliments sont interdites au CDI.